

## Décision du Maire n° 2025/28

=====

### Objet : Restructuration et réparation de l'hôtel de ville – Modifications Lot 3 et Lot 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 3 qui précise que le Maire est autorisé par le conseil municipal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la convention de mandat approuvée par délibération du 20 janvier 2020 et signée le 14 mai 2020, portant une opération de réparation, de restructuration et mise aux normes du site, en missionnant le SDEA pour une maîtrise d'ouvrage déléguée, et modifiée par un avenant et par délibération n°2022-050 du 01 juin 2022 et n°2024-021 du 27 mars 2024 ;

Vu la Décision n°2023-13 du 13 juin 2023 attribuant les lots pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, hors lots n°03 – VRD et lot n°16 – Façade, déclarés infructueux ;

Vu la Décision n°2024-07 du 11 avril 2024 attribuant les lots pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, dont le lot n°03 – VRD à l'entreprise PRO ARDECHE TP et le lot n°16 – Façade à l'entreprise FACADE AZ pour un montant de 73 544,10 € ;

Vu la Décision n°2024-17 du 25 juillet 2024 approuvant la modification de marché pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, pour le lot n°04 – gros œuvre à l'entreprise BATRI DIAZ, pour des aléas non détectables en cours d'étude pour un montant d'avenant de 61 790,62 € HT ;

Vu la Décision n°2024-46 du 28 novembre 2024 approuvant les modifications de marché pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, pour les lots n°05-08-09-10-11-16 et 17 pour des ajustements et optimisation du projet en cours de travaux, pour un montant total d'avenant de - 7 014,59 € HT ;

Vu la Décision n°2025/18 du 7 avril 2025 approuvant les modifications de marché pour la restructuration et la réparation de l'hôtel de ville, pour les lots n°04-05-08-10 et pour des ajustements et optimisation du projet en cours de travaux, pour un montant total d'avenant de 6 321,97 € HT ;

Des aléas sur les travaux extérieurs en fin de chantier (adaptations des abords et de la pose du coffret Enedis) induisent des travaux supplémentaires, pour un montant total de 5 937,57 € HT.

Lots	Entreprises	Marché HT + avenant	Avenant	% d'évolution	Nouveau montant du marché
Lot 03 - VRD	PRO ARDECHE TP	33 016,10 €	4 912,18 €	14,88%	37 928,28 €
Lot 15 - Carottages	FORCIEDROME	10 254,32 €	1 025,39 €	- 57,59%	11 279,71 €

Le montant total des marchés de travaux pour l'ensemble des lots est porté, du fait de ces avenants, à 2 327 726,01 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le 22 MAI 2025



ID : 007-210703195-20250520-DECISION2025\_28-AR

Considérant que ces modifications permettent de finaliser le projet, il convient d'approuver les avenants aux marchés cités dito, et d'autoriser le SDEA à les signer.

**Monsieur le Maire,  
DÉCIDE**

**D'APPROUVER** les avenants aux marchés de travaux, tels que proposés ci-avant.

**AUTORISE** le Président du SDEA à signer tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Teil, le 20 mai 2025,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de LE TEIL' at the top and '(Ardèche)' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and stars.

Olivier PEVERELLI